

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 51/082/2004 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 136/04 (AMR 51/060/2004 du 2 avril 2004) et suivante (AMR 51/079/2004 du 11 mai 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS (OKLAHOMA)

Oswaldo Netzahualcōyotl Torres Aguilera (h),
ressortissant mexicain, 29 ans

Londres, le 14 mai 2004

Le 14 mai, le gouverneur Brad Henry a commué la sentence capitale sous le coup de laquelle Oswaldo Torres se trouvait en une peine de réclusion à perpétuité, suivant en cela la recommandation formulée le 7 mai 2004 par le Comité des grâces et des libérations conditionnelles de l'Oklahoma. Ce ressortissant mexicain avait été condamné à mort en 1996 pour le meurtre de Francisco Morales et Maria Yanez, tués en 1993. Son coaccusé, George Ochoa, que la justice considère comme l'auteur des coups de feu mortels, est toujours dans le couloir de la mort.

Dans une déclaration, le gouverneur a indiqué : « *Je suis de tout cœur avec la famille de M. Morales et de Mme Yanez. C'était une décision difficile à prendre, mais je pense que plusieurs éléments, dans ce dossier, incitent à la clémence. Il est important de se rappeler que le véritable auteur des coups de feu, dans cette terrible affaire de meurtre, a lui aussi été condamné à mort et doit être exécuté.* » Il a ajouté : « *Oswaldo Torres passera le reste de sa vie derrière des barreaux pour le rôle qu'il a joué dans ce crime épouvantable* ».

Le gouverneur a également relevé le fait qu'Oswaldo Torres avait été privé de ses droits consulaires, tels qu'ils sont décrits dans la Convention de Vienne sur les relations consulaires. Dans sa déclaration, il a indiqué : « *Ce traité est important, car il sert aussi à protéger les droits des citoyens américains à l'étranger.* » Il a ajouté : « *Le Département d'État américain a pris contact avec mes services et nous a engagés à prendre cet élément en considération* »

Le président Vicente Fox était au nombre des personnes qui sont intervenues pour exhorter le gouverneur à empêcher cette exécution.

Peu avant que le gouverneur ne prenne sa décision, la cour d'appel pénale de l'Oklahoma, par trois voix contre deux, a accordé à Oswaldo Torres un sursis d'une durée illimitée, afin que la question des atteintes à ses droits consulaires puisse être réexaminée, de même que celle de la qualité de la défense dont il a bénéficié lors de son procès.

C'est la première fois que le gouverneur Henry gracie un condamné à mort depuis son entrée en fonction, en janvier 2003. Il avait jusqu'ici rejeté trois recommandations de clémence émanant du Comité des grâces et des libérations conditionnelles.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*